L'EMPLOI DES APPAREILS CF-5—LE PRIX FIXÉ DANS LA SOUMISSION

M. A. D. Hales (Wellington): Ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre a déclaré lundi qu'il chercherait à savoir si des commandes prévues dans le contrat initial relatif à l'achat des appareils CF-5 ont été modifiées. L'a-t-il fait? En outre, nous dirait-il s'il y a eu appel d'offres ou si le prix a été fixé par voie de négociations?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, on m'informe que les contrats actuels ne dépassent pas les limites financières approuvées par le Conseil du Trésor. Comme le député le sait sans doute, la rédaction du contrat n'est pas encore terminée. Cela dépendra naturellement des éventualités. Pour ce qui est des appels d'offres, je ne saurais répondre immédiatement, mais je vais me renseigner.

LES PÊCHES

LE LAC ONTARIO ET LE SAINT-LAURENT— L'INDEMNISATION DES EXPLOITANTS PAR SUITE DES SAISIES

M. A. D. Alkenbrack (Frontenac-Lennox et Addington): Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Forêts. Elle découle des pertes financières graves qu'ont subies les pêcheurs et les poissonniers de la région inférieure du lac Ontario et du Saint-Laurent par suite de l'intervention, l'été dernier, du ministère des Pêches et des Forêts, qui a saisi, condamné et détruit leurs produits à cause d'une prétendue teneur en mercure trop élevée. Le ministre et son ministère consentiraient-ils à dédommager ces exploitants de leurs pertes, qui étaient, naturellement, imprévues et provenaient de causes extérieures?

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): La réponse est fondamentalement oui, monsieur l'Orateur. Le ministère est bien disposé. Le député le sait, lorsque la pêche est interdite, nous consentons des prêts dont la province paie la moitié. Quant au poisson condamné, certaines quantités font l'objet d'une étude en vue d'un dédommagement des acheteurs.

M. Alkenbrack: En toute déférence, monsieur l'Orateur, je vous signale que les prêts ne sont en ce moment d'aucune valeur pour les exploitants.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député ne peut rien signaler à l'Orateur, même avec déférence.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE RAPT DU DÉLÉGUÉ COMMERCIAL BRITAN-NIQUE—LA SITUATION ACTUELLE—L'OFFRE DE CERTAINS HOMMES D'AFFAIRES DE TORONTO

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, il arrive parfois que même les anges se montrent hésitants. Le mutisme d'aujourd'hui en ce qui concerne une question qui retient l'attention des Canadiens partout au pays me porte à demander au premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si ce mutisme est attribuable au fait qu'on espère encore pour M. Cross? Je pose la question pour que la foi des Canadiens dans notre administration de la justice puisse être restaurée.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): En effet, monsieur l'Orateur, on espère encore.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est-il pas disposé à aller plus loin que de se contenter de déclarer «qu'on espère encore»? L'espoir est éternel dans le cœur de l'homme! Le premier ministre ne pourrait-il apporter des précisions en ce qui concerne l'état actuel d'une question dont tous les députés se rendent compte que les Canadiens de toutes les parties du Canada se posent avec inquiétude?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai répondu à la question du très honorable représentant selon la façon dont il l'a formulée, savoir qu'il existe encore de l'espoir. Je ne puis que déclarer que cet espoir existe. Je ne crois pas utile d'ajouter d'autres commentaires en ce moment. L'honorable M. Choquette, procureur général du Québec, a fait une déclaration la nuit dernière. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également fait une déclaration à la Chambre hier soir. Ces déclarations contiennent les positions des deux gouvernements. Elles sont bien connues du public.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il nous confirmer si un certain nombre d'hommes d'affaires de Toronto ont déclaré que, le gouvernement se refusant à offrir une récompense, ils sont disposés à offrir jusqu'à \$50,000 pour s'assurer que les mesures voulues soient prises.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne sais si la récompense porte sur la reddition des ravisseurs ou de la victime. Le très honorable représentant aurait-il l'obligeance d'être plus précis?

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je prie le premier ministre de cesser de plaisanter quand il s'agit d'une affaire aussi grave.

Des voix: Règlement.